

Association des Copropriétaires «Evergreen»
Numéro d'entreprise 843.915.638
c/o Gérance VERDURMEN-REMY sprl
Bld Ed. Machtens 89/9 - 1080 BRUXELLES
Tél. 02/410.71.13
Fax 02/410.81.25
E-mail info@gvrsyndic.be
IPI 103907 – 503363
IPI 507643 – 507655 (stagiaires)

Bruxelles, le 2 novembre 2015

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
28 OCTOBRE 2015**

1. Vérification des présences et procurations

Le double quorum étant atteint – 14/28 copropriétaires présents ou dûment représentés, totalisant 566/997 quotités – l'Assemblée peut valablement délibérer.

2. Nomination du Président et du Secrétaire de l'Assemblée

A l'unanimité, Monsieur JONET est élu Président de l'Assemblée, le Syndic assurera la fonction de secrétaire.

3. Rapport du Conseil de Copropriété et/ou du Syndic

Aucune remarque particulière à formuler.

4. Rapport du Commissaire aux Comptes

Le commissaire aux comptes n'a aucune remarque à formuler.

5. Etat des procédures judiciaires en cours

Les dossiers sont en cours de traitement.

6. Comptes

6.1. approbation des comptes au 30/06/2015 : à l'unanimité

6.2. approbation du bilan au 30/06/2015 et décharge au Syndic et au Commissaire aux Comptes

à l'unanimité

6.3. réadaptation éventuelle du fonds de roulement

voir point n° 11.

7. Nominations

7.1. du Syndic

Après débat, le mandat du Syndic est reconduit par 8 copropriétaires. 5 copropriétaires contre, 1 copropriétaire sans avis.

7.2. du Conseil de Copropriété

Monsieur Jonet est élu au poste de Président.

Messieurs Heylens et Souabni sont élus.

7.3. du Commissaire aux Comptes

Monsieur Latte est élu.

8. Information concernant l'accès garages / immeuble

Les travaux seront exécutés par la firme Woonddecoratie, après mesure du taux d'humidité de la structure dont dépendra l'exécution des travaux.

9. Mise en conformité des ascenseurs

A l'unanimité, l'Assemblée décide de passer commande à la firme Technilift sur base de l'offre 17928-cta du 07/07/2015, avec option porte coulissante et rénovation cabine.

10. Proposition de clôture annuelle

La proposition est acceptée à l'unanimité, avec versements de provisions mensuelles à calculer. L'exercice comptable couvrira la période du 1^{er} octobre au 30 septembre et ce à partir du 01/10/2016.

11. Augmentation du Fonds de Roulement

- Transfert du compte « 130000 » vers le compte « 100000 »
- Transfert du compte fonds de réserve « 120000 » d'un montant de 15.000 € vers le compte « 100000 ».

12. Fixation des appels de fonds de réserve (en fonction des frais extraordinaires)

Les contributions trimestrielles sont fixées à 7.500 €.

13. Montant des marchés et contrats à partir duquel une mise en concurrence est obligatoire

Le montant est maintenu à 5.000 e

Remarque :

Concernant l'entretien de l'immeuble, une réunion est à prévoir avec la firme d'entretien et le Conseil pour définir un programme strict du nettoyage.

Rappel : si des lampes sont à remplacer dans les communs, il y a lieu d'apposer un papier (post-it,) sur la porte du local du service de nettoyage afin que ce dernier puisse procéder à leur remplacement.

14. Fixation de la période de 15 jours pour la date de l'Assemblée annuelle

L'Assemblée Générale se tiendra dans la 2^{ème} quinzaine du mois d'octobre.

15. Mise en concordance entre le règlement de copropriété et la loi

En fonction des impositions en la matière.

16. Lecture du procès-verbal des décisions et signature de ce procès-verbal



Le Syndic
M. VERDURMEN